



Ville de Genève

EXTRAIT  
DES REGISTRES DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 27 JUIN 2005

**PR-412**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre f), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article unique.* – Le Conseil municipal approuve le boucllement du crédit de 3 000 000 de francs destiné à la construction du Stade de Genève.

---

---

Certifié conforme:

Le Secrétaire:

René Grand

La Présidente:

Catherine Gaillard-Iungmann